

ELECTIONS

N'oubliez pas de venir voter aux élections législatives qui se tiendront les 12 et 19 juin 2022.

Les élections se dérouleront à la Salle des fêtes.

MAISON POUR TOUS

La Commune de Lutter a repris le flambeau de la Maison pour Tous, jusqu'ici tenue depuis de nombreuses années par Monsieur Jean-Jacques DOLL. La Commune tient particulièrement à le féliciter et le remercier pour toutes ces années consacrées à cette activité.

Dorénavant, si vous souhaitez louer la Maison pour Tous, merci de bien vouloir vous adresser au secrétariat de Mairie.

Un contrat de location est aussi disponible directement sur le site internet de la commune.

Le tarif est de 50€ pour la location.

Les fonds reçus suite à la mutation de cette dernière serviront à des travaux pour celle-ci.



LA VIE COMMUNALE

Un nouvel ouvrier communal a commencé à travailler pour la commune de Lutter depuis le 19 avril 2022.

Monsieur LAFERTIN Vincent, âgé de 36 ans, a déjà travaillé dans les espaces verts et dans d'autres collectivités. nous lui souhaitons la bienvenue dans le village.



Boîte à idées

VOUS AVEZ DES IDÉES À PROPOSER POUR AMÉLIORER LA VIE DU VILLAGE, METTRE EN VALEUR SON ENVIRONNEMENT OU TOUTE AUTRE SUGGESTION INTÉRESSANTE, VOUS POUVEZ ÉCRIRE SUR PAPIER LIBRE ET LE DÉPOSER DANS LA BOÎTE AUX LETTRES DE LA MAIRIE.



Cette action est nécessaire pour que votre enfant puisse s'inscrire à ses examens, concours et permis de conduire, puisque l'attestation de participation à la Journée défense et citoyenneté sera exigée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique. Le recensement entraîne également l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Il est conseillé de procéder au recensement de votre enfant dans les délais légaux, soit entre l'âge de 16 ans et les trois mois qui suivent, afin de pouvoir l'inscrire sans difficulté à ses examens et pour le calendrier des dates

RECENSEMENT

Cette année nous attendons les enfants nés en 2006 pour se faire recenser.

Toutefois si tu n'as pas été recensé auparavant et dans une aucune autre collectivité, merci de venir te présenter au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Votre enfant a 16 ans ? Pensez à le faire recenser à la mairie de votre domicile, ce dernier se présentera au bureau de l'Accueil, muni du livret de famille et de sa pièce d'identité. Il sera ensuite convoqué à la Journée défense et citoyenneté à l'âge de 17 ans.



INAUGURATION ORGUE

La Commune de Lutter et l'association de la rénovation de l'orgue organisent mutuellement l'inauguration de l'orgue.

L'inauguration aura lieu le 26 juin 2022.

Venez nombreux!



En avril, la mairie a invité Vincent Wolf du CEN et les propriétaires des Krautländer à une réunion d'information sur le projet environnemental de cette zone humide. Le CEN est une association d'utilité publique qui œuvre pour la conservation des sites naturels. Il privilégie l'acquisition ou la location des parcelles. Il met ensuite en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité. La ComCom du Sundgau soutien ce projet. Plusieurs propriétaires se sont déjà déclarés intéressés par cette démarche. Si vous êtes propriétaires et que vous désirez plus d'informations, vous pouvez contacter le maire ou Vincent Wolf : vincent.wolf@conservatoire-sites-alsaciens.eu
 Tél : 03 89 83 34 20
<https://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu>



Le dimanche 15 mai, la Maison de la Nature du Sundgau avec LED et le soutien de la ComCom organisait une sortie oiseaux avec Jean-Paul Linder de la LPO et Aimé Bloch, grand connaisseur des Krautländer. Apprendre à reconnaître le chant des oiseaux, mais aussi les traces des mammifères, les fleurs avec Dominique Oesterlé, botaniste. Belle matinée dans une zone sauvage entourée des vergers de Lutter.



Patrimoine



En mai, l'ASMA (Association de Sauvegarde de la Maison Alsacienne) est venue visiter le Grenier de Lutter et la scierie de Rémy Halm. Ce dernier a fait une démonstration sur la vieille scie en bon état de fonctionnement. Les visiteurs ont été impressionnés: « Dans son élément naturel d'origine, c'est mieux qu'à l'Ecomusée ! »

Maiabummel



Le dimanche 8 mai, LED organisait sa balade annuelle chez nos voisins de Raedersdorf. Guidé par Patrick Ruetsch, féru d'histoire, le groupe a découvert la chapelle de Maria Brunn, ce lieu chargé d'histoire avec le château disparu de Lutterbrunn. Puis l'église liée à l'abbaye de Lucelle et ses reliques qui viennent des

catacombes de Rome. Enfin, la destruction du pont en 1940 et les dégâts incroyables sur les maisons.

Après une promenade en forêt sur le beau sentier découverte et ses sculptures, retour à la Cabane de Lutter pour des grillades bien sympathiques.



**Une nouvelle association à Lutter :
 SOUND'GO FASCHT !**



Marcel Grisweg, président : « Nous les jeunes, nous nous sommes rendus compte que pour nous retrouver et faire la fête ici, il n'y avait pas grand chose. Nous sommes une bande de sept copains de Lutter, Fislis, Linsdorf et Oltingue. Nous avons donc décidé de créer une association afin de

pouvoir se rencontrer et organiser des moments festifs. Ainsi SOUND'GO FASCHT est né ! »

1er évènement le samedi 25 juin à la cabane, soirée Sound'go Fascht pour les jeunes. Plus d'infos sur Instagram.

Entretien de la Cabane



La Cabane avait besoin d'un nettoyage de printemps. Une équipe de LED s'est attelée à la tâche, vitres, gouttières, feuilles mortes, copeaux...

Ce lieu est toujours bien accueillant, prenons-en soin ! LED remercie les visiteurs et pique-niqueurs qui laissent la Cabane en bon état.



☎ 03.89.40.70.44

✉ luttercommune@gmail.com

f Commune de Lutter

**NOUVEAUTE A LUTTER! LA MAIRIE PEUT VOUS
 AIDER DANS LES
 DEMARCHES POUR LES IMPOTS, TAXES OU
 FACTURES**

Une aide fiscale à la mairie de Lutter

Le 1^{er} avril 2022, la Direction générale des finances publiques et la commune de Lutter ont signé une convention d'entraide.

Cette convention s'inscrit dans la restructuration des services départementaux des finances publiques.

En effet, l'objectif des services de l'État est de concentrer ses services sans obliger les usagers à faire plus de kilomètres. De fait, plusieurs accueils dans des mairies ont déjà été ouverts en 2021, comme à la mairie de Seppois-le-Bas ou Ranspach-le-Bas, ainsi que dans les espaces France Services, où sont réunies d'autres administrations, par exemple à Ferrette.

Que ce soit pour avoir des renseignements sur votre situation fiscale, pour vous aider à compléter votre déclaration d'impôt ou encore pour vous aider dans vos démarches avec la Direction générale des finances publiques, n'hésitez pas à vous rendre à la Mairie pour avoir des imprimés et des pas-à-pas pour faciliter vos démarches.

Pour prendre un rendez-vous, vous pouvez vous connecter sur votre espace personnel sur impots.gouv.fr ou auprès des personnels de l'accueil de la mairie.

Pour toute question relative à ce sujet, il est préférable de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie, afin que la secrétaire puisse programmer, réserver un créneau horaire rien que pour vous et ne pas être dérangés ou pressés pour votre question.

Le secrétariat de mairie vous proposera alors, un rendez-vous qui vous permettra ensemble de pallier au problème que vous rencontrez dans vos démarches.

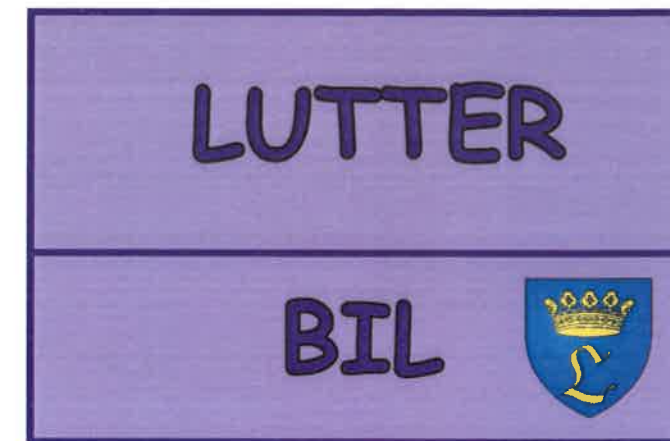
Pour rappel les heures d'ouverture du secrétariat sont les suivantes :

Lundi : 8h-12h l'après midi sur rendez-vous

Jeudi : 10h-12h et 13h-18h

Samedi : 9h-11h

Toutefois, aucun rendez-vous de ce type ne pourra être pris le samedi matin.



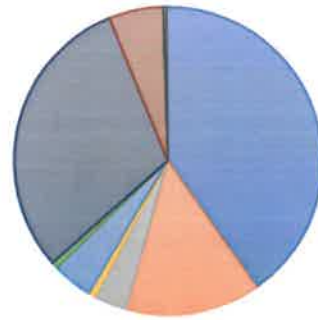
JUIN 2022



FINANCES 2022

Le budget ayant été voté lors du conseil municipal du 24 mars 2022

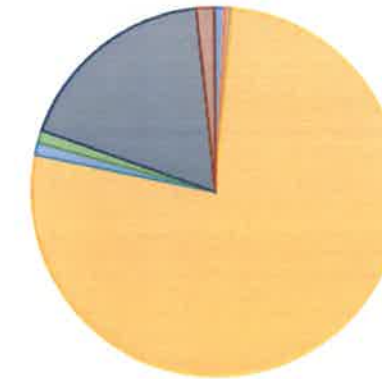
Fonctionnement Dépenses



- 011 Charges caractère général
- 012 charges personnels et frais assimilés
- 014 atténuation de produits
- 022 dépenses imprévues
- 023 virement à la section d'investissement
- 042 opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 autres charges de gestion courante
- 66 charges financières
- 67 charges exceptionnelles

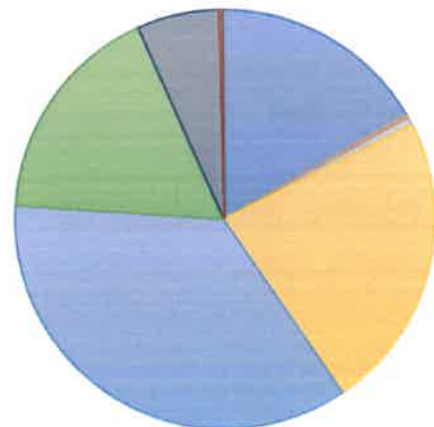
FINANCES 2022

Investissement Dépenses



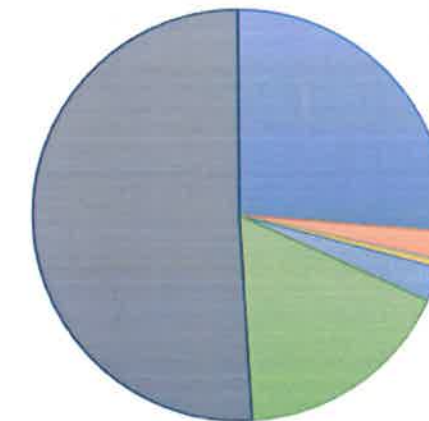
- 020 Dépenses imprévues
- 13 Subventions d'investissement
- 20 Immobilisations incorporelles
- 21 Immobilisations corporelles
- 040 Opérations d'ordre transfert entre section
- 16 Emprunts et dettes assimilées
- 204 Subventions équipement versées
- 23 Imobilisations en cours

Fonctionnement Recettes



- 002 Résultats excédent reporté
- 023 Atténuation charges
- 042 Opération ordre de transfert entre section
- 70 Produits des services du domaine et ventes divers
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotation subventions et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 77 Produits exceptionnels

Investissement Recettes



- 001 Résultat exécution section investissement rpeorté
- 021 Virement section exploitation
- 024 Produits des cessions d'immobilisation
- 040 Opérations ordre transfert entre section
- 041 Opérations patrimoniales
- 10 Immobilisations corporelles
- 13 Subventions investissement

URBANISME 2022

PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC06819422E0001 : STAHLIN PETER : Création d'une pièce à vivre et couverture de la terrasse existante - 86 chemin des bois

PC06819422E0002 : WENSIERSKI PAULINE ET FLENDIA MIRKO : Maison individuelle - 24 rue de Raedersdorf

CERTIFICAT URBANISME :

CU06819422E0001 : COLLINET JEAN LOUIS NOTAIRE—GAESSLEAECKER

CU06819422E0002 : MAITRE ARNAUD MICHEL NOTAIRE—12 rue de Kiffis

CU06819422E0003 : MAITRE OLIVIER BELTZUNG—WEIHERGAERTEN

DECLARATION PREALABLE :

DPO6819422E0001 : BARTHOD CHARLES : Rénovation de la cour avec accès PMR + portail + escaliers—9 chemin des prés

DPO6819422E0002 : BRAND FREDERIC : Couverture d'une terrasse en façade arrière de la maison—36 rue de Wolschwiller

DPO6819422E0003 : BURGMEISTER JEAN MARIE : Mise en place d'un portail + ravalement de façade + cour avec dalle gazon + nettoyage des tuiles—7 rue de Wolschwiller

DPO6819422E0004 : KAUFFMANN MARIE-ANDREE : Mise en place d'un portail + ravalement de façade + cour avec dalle gazon + nettoyage des tuiles—7 rue de Wolschwiller

DPO6819422E0005 : MEISTER NICOLAS ET CATHERINE : Pergola Bioclimatique—12 chemin des prés

DPO6819422E0006 : SAS BIA : Changement de destination—17 rue de Wolschwiller



LA MAIRIE COMMUNIQUE

Frédéric STEHLIN et Malaurie ROTH

Ils se sont PACSES le samedi 21 mai 2022 à la Mairie de Lutter.

Nous leur souhaitons tout le bonheur !



NOUVEAUX ARRIVANTS :

ABLER Morgane et LIDIN Florian 26 rue de Wolschwiller depuis le 01.01.2022

MASMUNSTER Paméla et CHICOINE Thomas 12 rue de Kiffis depuis le 01.06.2022



Bienvenue dans ce beau village!

Pour rappel suite à l'arrêté municipal du 28 août 2012 :

Article 1er : Sont interdits sur le territoire de la commune de LUTTER tous bruits causés sans nécessités ou dus à un défaut de précaution;

Article 2ème : Il est interdit sur le ban de la commune de LUTTER

1. D'allumer des feux
2. D'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants à moins de 150 mètres d'une zone habitée et ce ci les dimanches et jours fériés et les jours ouvrables et samedi avant 8heures et après 21 heures.
3. D'épandre du lisier ou du fumier sur tout le ban communal, les dimanches et jours fériés

